

# Cimetières

La ville de Libourne dispose de deux cimetières : La Paillette et Quinault.

*Les cimetières sont ouverts tous les jours de l'année :*

- *de 8h à 17h30 du 3 novembre au dernier jour de février*
- *de 8h à 19h du 1<sup>er</sup> mars au 2 novembre inclus*
- ***Ouverture des cimetières à 9h30 les mercredis matin pour les exhumations, en conformité avec l'article R 2213-46 du CGCT.***



Le bureau de la Conservation des cimetières de Quinault et de La Paillette va faire l'objet de travaux importants à partir du 10 juin 2025 et pendant plusieurs mois. La réfection et agrandissement de cet espace a pour objectif majeur de permettre l'accueil du public dans un cadre plus agréable et répondant aux normes d'accessibilité en vigueur.

Durant ces travaux, le conservateur communal des cimetières sera amené à recevoir le public et les entreprises, aux horaires habituels de ce service, dans un bureau aménagé au 1<sup>er</sup> niveau de l'ancienne conciergerie située à proximité du chantier.

## Cimetière de La Paillette

91, rue de Montaudon - LIBOURNE  
Tél. : 05 57 51 02 71

D'une superficie d'un peu plus de 4 hectares, le cimetière de la Paillette comprend 3.446 concessions réparties en décennales, trentenaires ou perpétuelles. Il dispose également d'un monument aux morts et d'un ossuaire.

## Cimetière de Quinault

D'une superficie de près de 5 hectares dont 1500 m<sup>2</sup> d'allées goudronnées, le cimetière de Quinault comprend 3.216 concessions réparties en décennales, trentenaires ou per-pétuelles. Ce lieu abrite également différents espaces : le carré des soldats, des bébés, islamique, israélite, l'espace enfants, l'espace cinétaire, le dépotoire, le champ commun comprenant 2925 m<sup>2</sup> de terrain gratuit.

## Horaires de la conservation

La conservation des cimetières est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le service est chargé de la vente, du renouvellement et des reprises de concessions. Il assure également les recherches de défunts pour notaires et généalogistes.

## Tarifs et demandes de travaux

Votés en Conseil municipal, les tarifs de vente de concessions pour les cimetières, les prestations de fossoyage, les frais de séjour au dépotoire et dispersions de cendres sont applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Toute demande préalable de travaux doit être faite dans les 15 jours qui précédent le début des travaux ; cette demande est soumise à l'appréciation du conservateur.

<b>Tarifs applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025</b>	<b>Brut</b>	<b>Enregistrement (concessions) ou TVA 20%</b>	<b>Net à percevoir</b>
<b>1   Ventes de concessions – Cimetières de Quinault et La Paillette</b>			
<b>Renouvellement Décennale 2m/1m pleine terre</b>	-	-	223 €
<b>Concessions</b>			
Concessions 15 ans, 2m <sup>2</sup> pleine terre 2m/1m	-	-	326 €
Trentenaires, 3,10 m <sup>2</sup> pleine terre 2m/1.55m	-	-	822 €
Perpétuelles, 3,90 m <sup>2</sup> (construction traditionnelle) 3m/1.30m	-	-	2 566 €
Perpétuelles, 5,40 m <sup>2</sup> (construction traditionnelle) 3m/1.80m	-	-	3 560 €
Perpétuelles, 7,80 m <sup>2</sup> (construction traditionnelle) 3m/2.60m	-	-	5 144 €
Perpétuelles islamiques, israélites, 1 place 2 m <sup>2</sup> (Quinault)	-	-	1 325 €
Perpétuelles enfeu/mono bloc Type 1 – 1 place au sol - 2,90 m <sup>2</sup> 2m/1.20m	-	-	2 566 €

place au sol - 3,90 m<sup>2</sup> 3m/1.50m

Perpétuelles enfeu/mono bloc Type 2 – 2 places au sol - 6 m <sup>2</sup> 3m/2m	-	-	3 954 €
Perpétuelles enfeu/mono bloc Type 3 – 3 places au sol - 6,90 m <sup>2</sup> 3m/2.30m	-	-	4 555 €
Case Columbarium Quinault – décennale	-	-	633 €
Case Columbarium Quinault – trentenaire	-	-	1 194 €
Cavurne Columbarium décennale	-	-	784 €
Cavurne Columbarium Trentenaire	-	-	1 565 €
<b>2   Suivi des travaux et certificat de conformité l'unité</b>	-	-	221 €
<b>3   Prestations de fossoyage</b>			
Dépositoire Quinault : ouverture, nettoyage, désinfection et fermeture	-	-	209 €
<b>4   Prestations annexes</b>			
À ces tarifs il convient d'ajouter éventuellement des prestations annexes telles que :			
- dispersion des cendres au jardin du souvenir à Quinault, plaquette souvenir comprise,	-	-	97 €
Gravure en sus par une entreprise au choix de la famille.			
<b>6 – Frais de séjour au dépotoire Quinault (facturés chaque mois)</b>			
- les 6 premiers mois (par mois)	-	-	62 €
- du 7 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> mois (par mois)	-	-	70 €
- au-delà du 9 <sup>e</sup> mois (par mois)	-	-	112 €

## La notoriété de caveau

Afin d'obtenir l'autorisation de faire procéder à une inhumation, une exhumation ou toute réduction de corps dans un caveau, il est nécessaire d'établir le lien de parenté ou la qualité d'ayant droit du défunt.

A cette fin, il peut vous être demandé de fournir des documents d'état civil, tels qu'actes de naissances, livret de famille voire un acte établi par un notaire pour une notoriété de caveau.

**HOTEL DE VILLE**

42 place Abel Surchamp  
33500 Libourne

**HORAIRES :**

8h30 > 12h30  
13h15 > 17h